

FICHE DE POSTE

Cadre de Santé (H/F)

APEX (Accueil Psychiatrique et Evaluation des Conduites Suicidaires)

UCAP (Unité de Crise et d'Avis Psychiatriques)

Document créé le	Référence	Historique des versions
01/07/2021	FDP – CDS - 008	Version 1

	Rédaction	Vérification	Validation
	Elsa GAUVIN <i>Cadre Supérieur de Santé Pôle PLUS</i>	Denis DIONNET <i>Directeur des Soins Coordonnateur Général des Soins</i>	Dominique ALLEMAND <i>Directeur des Ressources Humaines</i>
Date	01/07/2021	02/07/2021	12/07/2021

Codification Répertoire des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière :

Intitulé du métier	Code Métier
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	05U20
Famille	Sous-famille
Soins	Management des organisations de soins

Cette fiche de poste peut être modifiée à tout moment en fonction des évolutions organisationnelles du pôle ou du CHAI.

1 – Présentation de l'établissement :

Etablissement Public de Santé Mentale, le **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** constitue un **acteur majeur du soin psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes** en desservant plus de **800 000 habitants** sur les deux tiers Sud-Isère. En effet, une des particularités de cet établissement est d'avoir son site principal sur la commune de Saint-Egrève tout en comptant plus de **70 lieux de soins** répartis sur l'ensemble du territoire.

Organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, le CHAI est un **établissement dynamique**, en perpétuelle évolution, afin d'offrir à ses patients une **prise en charge de qualité**.

Le CHAI fait partie du **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes Dauphiné** dont l'établissement support est le CHU Grenoble Alpes et qui regroupe neuf établissements publics de santé (CHU Grenoble Alpes, CH de Voiron, La Mure, Rives, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Tullins, Uriage et CHAI).

Le GHT a défini un **projet médical partagé qui ambitionne une amélioration concrète de la prise en charge des patients au sein de parcours de soins coordonnés**. Il revient au CHAI d'animer le pilotage de la filière psychiatrique. Au-delà du GHT, le CHAI a tissé de nombreux liens avec des structures sociales et médico-sociales, des associations ainsi que des collectivités territoriales.

2 – Définition du poste :

Le cadre de santé, encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales, contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des équipes soignantes dans la mise en place de la politique institutionnelle tel que prévue dans le projet d'établissement. Il en assure la déclinaison au sein du pôle et au sein de l'unité dont il a la responsabilité.

Dans ce cadre, il est chargé :

- D'organiser les activités de soins et les prises en charge des patients et les prestations associées,
- D'accompagner, animer et articuler l'équipe de professionnels placés sous sa responsabilité hiérarchique et/ou fonctionnelle,
- De gérer et coordonner les ressources humaines mises à la disposition du service,
- De maintenir ou de développer les compétences professionnelles individuelles ou collectives,
- De créer des conditions de motivation au sein de l'équipe en favorisant la complémentarité par la valorisation de chaque professionnel,
- De coordonner les moyens du service, en veillant à garantir fluidité, qualité, sécurité et performance des prises en charge des patients,
- De faire vivre et de mener les projets institutionnels, de pôle ou de service, dans le respect des objectifs fixés,
- De développer la culture du signalement et d'appropriation de la gestion des risques par chacun,
- De participer à la gestion médico-économique dans son périmètre de responsabilités et dans son pôle d'activité clinique.

Le cadre de santé, encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales, travaille sous la responsabilité directe du cadre supérieur de santé coordonnateur de pôle, et en proche collaboration avec les autres cadres de santé du pôle. Il travaille en partenariat avec le médecin chef de pôle, les médecins responsables d'unité et les médecins du service.

Le cadre de santé, encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales, est le représentant de la Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (DSIRMT) au sein de l'unité.

3 – Environnement du poste :

Lieu principal d'affectation :	CHAI site de Saint Egrève (APEX) – CHUGA hôpital nord (UCAP aux urgences Adultes)
Pôle / U.F. de rattachement :	Pôle Liaison Urgences et Spécificités (PLUS) APEX UF 3521 – UCAP UF 3650
Liens hiérarchiques :	Le Directeur des Soins - Coordonnateur Général des Soins Le Cadre Supérieur de Santé Coordonnateur de Pôle ou le Cadre Soignant de Pôle
Liens Fonctionnels :	Le médecin chef du pôle d'affectation Le médecin responsable du service Les cadres supérieurs de santé des pôles d'activités cliniques, ainsi que les cadres de santé des unités intra et extrahospitalières, jour et nuit, et des services transversaux (EOH, SICS, Douleur...) Les équipes de soins de l'ensemble des structures intra et extrahospitalières du CHAI, qui sont amenées à intervenir auprès du patient Les médecins chefs des pôles Les équipes médicales Les services supports qui interviennent dans le parcours de soins du patient et dans la qualité de sa prise en charge.
Agents en responsabilité directe :	Professionnels soignants des filières infirmière, de rééducation ou médico-technique affectés dans les unités dont il a la responsabilité
Présentation du secteur de soins :	<ul style="list-style-type: none">• L'APEX est une unité de post-urgence de 16 lits accueillant les patients en crise psychique, sur une période de 5 jours en général. Cette unité a pour objectifs l'apaisement de la crise, l'évaluation psychiatrique et l'orientation adaptée des soins.

- L'UCAP est une unité de consultations et d'avis psychiatriques située dans le service des urgences Adultes du CHUGA. Composée de médecins psychiatres, d'infirmiers et d'une secrétaire, l'équipe de l'UCAP évalue et oriente les prises en charge et les soins pour les patients relevant de la filière psychiatrique. Elle vient également en appui des équipes des urgences pour la prise en charge spécifique de ces patients.

Contraintes éventuelles liées au poste : Participation à la permanence de l'encadrement au CHAI (environ 1 semaine de garde par an).

4 – Description du poste :

ACTIVITES PRINCIPALES

(liste non exhaustive)

Activités quotidiennes principales :

- Organiser l'accueil du patient et s'assurer de sa prise en charge pluridisciplinaire selon ses besoins,
- Mettre tout en œuvre dans le cadre de ses responsabilités pour garantir fluidité, qualité, sécurité et performance dans les prises en charge des patients hospitalisés,
- Coordonner le parcours de soins du patient au sein de l'établissement,
- Prioriser son organisation de travail en fonction de l'activité fluctuante,
- Contribuer à la gestion du flux des patients hospitalisés en fonction de la capacité d'accueil du service et optimiser la disponibilité des lits pour répondre à la demande en hospitalisation programmée, ou hospitalisation d'urgence,
- Assurer le lien ville-hôpital pour faciliter la prise en charge et la poursuite des soins à la sortie du patient,
- Ajuster le nombre de professionnel en poste à la charge réelle de travail : rappel de personnel ou proposition de redéploiement dans les autres services du pôle ou de l'établissement selon la charge de travail et le nombre de patients présents dans le service,
- Coordonner au sein de l'unité la programmation des hospitalisations en veillant à la disponibilité des lits réservés,
- Accompagner avec loyauté la mise en place du projet de pôle, du projet de service et les projets institutionnels,
- Animer, fidéliser et fédérer l'équipe soignante en maintenant une dynamique de service et d'équipe,
- S'assurer du maintien des compétences spécifiques au sein du service en ayant une vigilance particulière sur la gestion prévisionnelle des métiers et compétences (GPMC) des personnels soignants de l'unité,
- Etre garant du respect de la réglementation du travail et de l'équité, en particulier dans l'élaboration des plannings prévisionnels sur roulements,
- Accompagner les agents placés sous sa responsabilité dans le cadre de projets collectifs ou individuels : besoins en formation, évolution professionnelle, ...
- S'investir activement dans la prise en charge de la douleur, la prise en charge nutritionnelle, la prise en charge somatique, l'éducation thérapeutique, l'amélioration et la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse des patients, la prévention et la lutte contre les infections associées aux soins,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et des prises en charge : accompagnement des patients, respect des droits des usagers information des familles...
- Coordonner les formations d'apports cliniques pour les équipes soignantes des services des urgences du CHUGA (Grenoble, Voiron),
- Favoriser le lien de travail avec les cadres des services des urgences du CHUGA et coordonner les actions communes en vue d'améliorer la qualité des soins,
- Développer et faciliter le travail en réseau intra et extra hospitalier du CHAI.

Activités périodiques et/ou transversales :

- S'impliquer dans la dynamique de l'équipe d'encadrement du pôle : réunions, missions transversales, projets communs, permanence de l'encadrement en période de congés, etc.
- S'investir dans la formation permanente afin de maintenir à niveau ses connaissances et d'entretenir ses compétences
- Maintenir des liens avec les instituts de formation et contribuer à la formation des futurs professionnels,
- Participer à la vie institutionnelle : instances, groupes de travail, réunions d'encadrement, missions transversales.

Activités contributives :

- Participer aux réunions de suivi des patients,
- Organiser si besoin des réunions pluridisciplinaires ou éthique autour de la prise en charge de patients dans le cadre des projets de soins individualisés,
- Participer à toutes autres actions proposées selon les besoins ou les nécessités,
- Assurer la fonction de maître de stage pour les étudiants accueillis en stage : Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement des étudiants pendant leur stage. Il les accueille et les intègre (informations nécessaires au stage, parcours de stage à suivre par l'étudiant, présentation aux équipes chargées de leur encadrement, positionnement de l'étudiant) ; il est aussi chargé du suivi et de la qualité de l'encadrement des étudiants, et du bon déroulement du stage.

COMPETENCES SPECIFIQUES POUR LE POSTE

(requis ou à développer)

Au moment de sa prise de poste, le professionnel est informé par son encadrement :

- Des procédures et techniques de soins qu'il doit connaître,
- Des connaissances requises pour son exercice professionnel dans le service,
- Des capacités organisationnelles qu'il aura à mobiliser,
- Des capacités relationnelles nécessaires au travail en équipe et auprès d'un public vulnérable,
- De la réglementation en vigueur dans les hôpitaux publics, notamment autour de la permanence/continuité des soins,
- De l'importance de tenir compte des recommandations et de s'informer en cas d'incertitude,
- De la nécessité de participer aux formations institutionnelles et/ou aux formations proposées par son encadrement dans le cadre de l'entretien annuel de formation,
- De la nécessité de s'inscrire dans une démarche de progression, et d'être en mesure de s'auto-évaluer.

Connaissances requises :

- Activités pratiquées et pathologies prises en charge au sein du secteur dans lequel il travaille et des éventuelles consignes particulières,
- Techniques de soins spécifiques au service, en particulier autour de la contention et de l'isolement,
- Informatique de base (logiciels du CHAI utilisés dans le service),
- Procédure SIERRA (urgence vitale au CHAI)

Capacités organisationnelles attendues :

- Organiser son travail, prioriser et s'adapter aux fluctuations d'activité,
- Réagir aux aléas en analysant une situation avec logique et méthode,
- Prendre des initiatives dans la limite de ses responsabilités, et savoir rendre compte à sa hiérarchie,
- Faire preuve d'adaptabilité, avoir le sens des priorités, savoir anticiper,
- Faire preuve de rigueur,
- Savoir gérer son stress et contrôler ses émotions,
- Exercer une vigilance quant à la gestion du matériel et des stocks de matériel nécessaire au juste exercice des missions du service.

Capacités relationnelles attendues :

- Travailler en équipe pluridisciplinaire,
- Garantir une approche bienveillante et discrète au public accueilli,
- Avoir une approche relationnelle spécifique aux situations rencontrées dans le service : rassurer, gérer les situations génératrices de stress ou d'angoisse, savoir faire preuve de calme et de sérénité,
- Être disponible et à l'écoute,
- Savoir négocier,
- Être créatif,
- Faire preuve de diplomatie et de solidarité, en particulier dans les relations inter-services,
- Savoir faire preuve d'autorité selon les circonstances.

Compétences et/ ou capacités requises et/ou à développer spécifiques au secteur :

- Avoir une bonne connaissance toujours actualisée des pratiques spécifiques de la spécialité du service,
- Faire preuve de polyvalence face à la multiplicité des pathologies psychiatriques et médicales prises en charge,
- Savoir anticiper et organiser l'admission d'un patient annoncé à tout moment de la journée,
- Connaître les organisations et les fonctionnements des différentes structures/pôles/services du CHAI.

5 – Profil du poste :**QUALITES METIER ATTENDUES***(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)*

- Ecoute, diplomatie, sens de l'observation, communication aisée,
- Capacités d'analyse et de rédaction,
- Capacités à se positionner : sens des responsabilités, rigueur, sens de l'organisation,
- Capacités à gérer et arbitrer les conflits,
- Esprit d'équipe et sens du travail au sein d'un collectif,
- Dynamisme, créativité, esprit d'initiative,
- Adaptabilité, réactivité,
- Savoir négocier, argumenter, convaincre,
- Etre force de proposition,
- Tracer son activité et savoir rendre compte.

QUALITES SPECIFIQUES POUR LE POSTE

- Connaissances en psychiatrie non exigées mais appréciées,
- Capacités à faire évoluer ses propres pratiques professionnelles et ses représentations ; et à accompagner une équipe vers une évolution de ses pratiques professionnelles ou ses représentations,
- Exercice multi-sites possible,

CONDITIONS DE TRAVAIL**Horaires de travail du poste**

Poste à 100%
 Forfait Cadre de préférence (7h52/j) ou décompte horaire (7h36/j = 9h-17h06)
 Présence du lundi au vendredi

Astreintes : oui non

Périodicité de l'astreinte : Néant, mais participation à la permanence de l'encadrement au CHAI selon procédure institutionnelle.

Relationnel dans le poste de travail

Travail seul Travail en équipe Travail au contact du public
 AUTRE :

- Poste en lien fonctionnel avec l'ensemble des acteurs hospitaliers

Déplacements liés au poste de travail

Agglomération D'un site à l'autre

Autres (préciser) selon les besoins de formation

Véhicule lié au poste de travail

Oui Non

Type de véhicule utilisé

VL PL Scooter Engins Fourgon

Permis pour le poste de travail

A B EB C EC D ED

Autres (préciser)

Les risques communs à l'ensemble des professionnels et/ou spécifiques au poste sont identifiés dans le DUERP.

Surveillance médicale							
Spécificités du suivi médical liées aux caractéristiques du poste (à compléter avec le médecin de travail de la collectivité)							
Surveillance médicale renforcée				<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non	
Vaccinations obligatoires : DT Polio – Hépatite B							
Vaccinations recommandées : ROR							
PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION							
DESIGNATION		Qté	Précisions	DESIGNATION		Qté	Précisions
	Rehausseur d'écran	1	Ecran à hauteur réglable		Filtre écran	1	Filtre intégré
	Fauteuil ergonomique	1			Repose pieds		Sur demande
	Repose poignets		Sur demande		Vêtements de travail		Tenue professionnelle
	Gants (chimique, mécanique, autres ...)		Gants latex / vinyle		Masque de protection à usage unique		Masque chirurgical / FFP2
	Autre						

FORMATIONS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITE AU POSTE DE TRAVAIL (intégration / autonomisation)		
Formation(s) obligatoire (s) au poste de travail :		
<input checked="" type="checkbox"/> Journée d'intégration		
<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre l'incendie		

7– Missions transversales

- /

*** Texte de référence :**

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012

- Remarques :

* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement, sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire).

* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...).

* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible auprès de la cellule Qualité et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

Fiche de poste remise le :

Signature de l'agent :